



LA BAFF'OUILLE

AVRIL 2025

Année 2025 :

les 80 ans de la Sécurité Sociale, les 130 ans de la CGT, la loi Veil a 50 ans, les Restos du Coeur 40 ans.
Où en sommes nous ?!

Se donner bonne conscience pour pas cher

La DDFIP58 s'engage avec les Restos du Coeur.

Ainsi des agents volontaires sont allés sur leur temps de travail avec autorisation d'absence (2 heures en binôme + temps de trajet) à l'entrée de supermarchés (Aldi et intermarché, on connaît leur intérêt collaboratif !!!) pour participer à une collecte.

Le geste pourrait sembler généreux.

Serait-ce envisageable de donner 2 heures à des agents hospitaliers pour quitter leur service et aller au supermarché collecter ?... Non, impossible ! Donc il apparaît que les agents des impôts sont facilement mobilisables et que leur travail ne pâtirait pas de ces 2-3 heures d'absences, alors même que les services sont exsangues et de moins en moins accessibles au public.

A propos de collecte, ne serait-ce pas plus utile de collecter judicieusement un impôt à utiliser équitablement ?

Et oublie t-on que des bénévoles non rémunérés, agissent tous les jours pour remédier aux désespérances de notre Etat indifférent ? Une triste réalité...

Et cela alors même que notre gouvernement intègre une hausse de la TVA sur l'énergie de 5,5 % à 20 % (loi de finances 2025) entraînant encore plus de personnes et pme dans la précarité !

On fait vraiment dans le grotesque.

La misère, dans nos sociétés capitalistes, en devenant une "cause" cesse d'être une conséquence de nos choix politiques.

L'Union départementale des syndicats CGT de la Nièvre a organisé une collecte

de produits de première nécessité pour les étudiants et les apprentis du département.

L'implication de nos militants a permis de récolter 300 kg de marchandises non périssables et la



confection de plus d'une centaine de colis. Ils ont fait des heureux et ils ont été distribués lors d'une permanence dans les locaux de la bourse du travail les 16 et 17 octobre 2024. Une opération, hélas à renouveler.

La sécu, le monde nous l'envie, nos gouvernants en font des confettis

La Sécurité sociale est une idée profondément moderne, indispensable pour garantir la solidarité des travailleuses et travailleurs face aux aléas de la vie. La première des sécurités est celle de pouvoir



vivre chaque étape de la vie sans crainte : la maternité, la naissance, l'entrée dans le monde du travail, jusqu'à une retraite bien méritée. Pour la CGT, la retraite qu'il nous faut c'est toujours à 60 ans et même avant pour celles et ceux qui ont des métiers pénibles ! Les luttes syndicales CGT tout au long de ces années ont permis des avancées sociales qui, bien qu'attaquées par les gouvernements libéraux sont

encore essentielles à notre quotidien, congés payés, salaires minimums, retraite, assurance chômage, remboursement des soins. Ils ont été gagnés par les grèves et les manifestations des travailleurs. Aujourd'hui chacun d'entre nous en bénéficie et ainsi nous n'avons pas à débours les milliers d'euros nécessaires à une opération chirurgicale, au traitement d'une maladie ou aux soins dentaires de nos enfants... Cette protection sociale n'est pas tombée du ciel, 2025 sera l'occasion de rappeler les origines et les luttes qui ont émaillé l'évolution de notre sécurité sociale.

Les mutuelles nous aiment et nous sont imposées

Les mutuelles d'assurance se frottent les mains, et oui les bien-heureuses deviennent obligatoires. Quelles juteuse gouvernance... pour notre santé bien sûr.

Tous, nous avons vu sur nos bulletins de paye l'augmentation de nos 'cotisations mutuelles', bien sûr ne parlons même pas de la fameuse cotisation employeur qui se fait furieusement attendre.

Nous nous en satisfaisons ; après tout n'est-il pas vrai qu'après la tempête xinthia, les catas naturelles, les ceci ou cela, les pauvres assureurs ne peuvent que mutualiser (répercuter) auprès de leurs sociétaires-adhérents les hausses de garanties. Ils nous le rappellent à longueur de radio, TV, réseaux, etc.

Ceux-là mêmes qui nous promeuvent tant de solidarité responsable, de partage, de communion et

d'économies pourtant ne rechignent pas à voir pour eux-mêmes un peu de valorisation pécuniaire. Par exemple la

rémunération annuelle brute du directeur de la MAIF est passée de 663466€

en 2021 à 803881 € en 2023 ; bien

entendu le directeur général

délégué ('ah bin oui il en faut un !)

a vu sa rémunération passée de 400000 € à

641059 €. (cf Le canard enchaîné 02/10/2024).

« Dans la vie, on partage toujours les emmerdes, jamais le pognon » Michel Audiard

Grand Foutoir et Triple Anerie (GF3A)

Lors de son retour dans la Nièvre en novembre 2024, GF3A, tout en reconnaissant avoir été dépassé par Grande Misère Bordel Immobilier et ne pas avoir prévu que *l'usager est un bêta qui ne sait pas s'approprier les nouveaux outils*, a annoncé que nous étions département expérimentateur en développant l'**IA** du **Foncier Innovant** au plan cadastral. Waouh... Les bonimenteurs au service de l'**Idiotie Augmentée** se sont auto-satisfaits tout en louant les agents et les géomètres du cadastre pour leur technicité, leur grande connaissance du terrain et leur implication.

Tous ces efforts pour capter notre attention semblent, à les entendre, motivés seulement par la protection de notre savoir faire, l'importance et la réaffirmation de la valeur de nos missions.

Ce qui est frappant c'est que ces 'spécialistes' paraissent adhérer à leur discours. Il est vrai qu'il est tellement plus valorisant de se percevoir, non comme un propagandiste, mais comme un prêtre de l'avenir, que l'ego de ces professionnels leur susurre certainement que leur logorrhée est sincère.

Autour de l'avancée de l'**IA**, les géomètres voient leur **Fondement Irrité**.



Des retraités évoquent pour nous les composants de leur nouvelle vie

A l'heure actuelle, la retraite est pour un grand nombre d'actifs un moment attendu avec de plus en plus d'impatience.

S'il s'agit de rompre avec le rythme et les contraintes de la vie active, il s'agit aussi de trouver un nouvel équilibre propre à chacun en tenant compte d'un budget restreint (conséquence du calcul de la pension qui ne tient pas compte des primes).

Les retraités vraiment heureux l'ont parfaitement compris.

Le passage de la vie active à la retraite est l'opportunité de se réinventer, de vivre dans le temps présent et de faire du bien-être une véritable richesse. Se sentir utile, bien dans sa tête et dans son corps : voici les ingrédients de la recette pour vivre une retraite heureuse.

Le piège à éviter c'est de se replier sur soi et d'être complètement inactif, même s'il est nécessaire de souffler les premiers temps.

En éliminant les habitudes qui compliquent le quotidien, on peut retrouver une légèreté et un équilibre propices à une vie heureuse à la retraite. Chaque journée devient alors une chance d'apprécier cette liberté retrouvée.

Le bénévolat est une manière enrichissante de donner un sens à la retraite en contribuant à des causes diverses. En consacrant une partie de son temps à aider les autres, on peut ressentir un profond sentiment d'accomplissement et de satisfaction. De plus, le bénévolat permet de rester actif et de rencontrer de nouvelles personnes.

La retraite est une opportunité précieuse pour vivre pleinement, loin des contraintes du quotidien. C'est un moment pour se recentrer sur l'essentiel : profiter des petits plaisirs, explorer ses passions et renforcer les liens qui comptent vraiment.

Actifs, battez-vous pour votre retraite !

Nouveau Réseau Proximité : Après les SIE (Service des Impôts des Entreprises) au tour des PCE (Pôle de Contrôle et d'Expertise)

L'avenir de ces services est compromis mais les agents n'en comprennent pas les raisons. En effet, ils n'ont pas failli à leurs missions et les informations quant à leur avenir ne sont pas claires.

Certains PCE ont carrément été supprimés, d'autres ont fusionné ou ont subi une modification de leur champ de compétence, sans aucune harmonie nationale.

Notre administration vend à grand renfort de communication l'IA et le data mining (pour l'exploitation de bases nationales, 1 ou 2 agents par département suffiraient) qui prendrait le relais de l'analyse-risque au plan local. Cela devrait être l'arme fatale de lutte contre la fraude fiscale.

Le data mining a des résultats très décevants, il ne dégage pas de temps pour les agents du contrôle, l'exploitation des listes étant très chronophage.

De fait, en supprimant des postes, la DGFIP a diminué sa capacité à détecter les fraudes les plus complexes.

Restrictions des dépenses publiques mais pas d'augmentation des recettes.

Alors même que notre administration est au service de toutes les autres, en permettant de récupérer des recettes indispensables au financement des services publics, cela n'a pas empêché les macronistes de proposer la suppression de 550 postes à la DGFIP.

Dans notre département, il n'y aura plus de contrôle fiscal externe (vérification dans l'entreprise) car la BDV (Brigade Départementale de Vérification) a été supprimée en 2017 et de surcroît en septembre 2024, l'antenne DIRCOFI (DIRection spécialisée de CONtrôle Fiscal) a également été supprimée et les emplois transférés dans l'Allier (le service de vérification régionale avait déjà été supprimé en 2002 avec transfert de 4 postes sur Nevers et 3 autres postes sur Lyon).

Aujourd'hui, le contrôle fiscal externe dans notre département est réalisé par la DIRCOFI d'Auxerre, la DIRCOFI de Moulins et par les agents du PCE. A l'avenir si le PCE disparaît, le contrôle fiscal externe sera pris en charge par les deux brigades DIRCOFI : Auxerre et Moulins. Quid de l'éco-responsabilité de la dgfip... ?

Depuis de nombreuses années nous sommes atterrés par la situation du contrôle fiscal dans la Nièvre : fusions de services, restructurations, suppressions de services entraînent la réduction des effectifs du contrôle fiscal. Si certains outils informatiques « ont permis des gains d'efficacité », l'intelligence artificielle ne peut pas faire un contrôle fiscal à la place d'un agent. En effet, le contrôle fiscal nécessite l'intervention humaine car chaque dossier demande une expertise, une analyse au cas par cas et pas générale. La proposition de rectifications générée par l'IA n'est pas suffisamment motivée au risque que la procédure de contrôle soit annulée.

En fiscalité patrimoniale, le contrôle est supervisé par le juge judiciaire qui est plus exigeant sur la motivation de la procédure et sur les chefs de rectification.

La présence sur le terrain a reculé drastiquement avec la fermeture des trésoreries et la fusion des services des impôts.

Réembaucher des fonctionnaires des finances publiques et les redéployer sur le terrain doit être une priorité, c'est un enjeu autant démocratique que fiscal et budgétaire.

Cette disparition des PCE est programmée par la DG !

Le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 prône de remettre un peu plus d'expertise en SIE (comprenons « à la place des PCE »...) et lors du groupe de travail national sur la réorganisation du contrôle fiscal convoqué le 12 novembre 2024, le directeur du contrôle fiscal a expliqué que le bilan des PCE serait nuancé, car ils remplissent 3 missions – programmation, expertise et contrôle fiscal externe – assez différentes, qu'il est difficile de piloter. Si la DG déclare que ces 3 missions principales des PCE ont un avenir clairement hors de ces structures et a travaillé sur des lignes d'orientations, elle annonce vouloir laisser la décision au niveau local pour coller au tissu économique et aux moyens alloués au contrôle fiscal local. Pour l'instant, 60 % des directions locales ont conservé leurs PCE (parfois en les fusionnant ou en retirant la mission d'expertise), 30 % ont créé des PUC (Pôles unifiés de contrôle) regroupant plusieurs structures de contrôle et 10 % les ont supprimés.

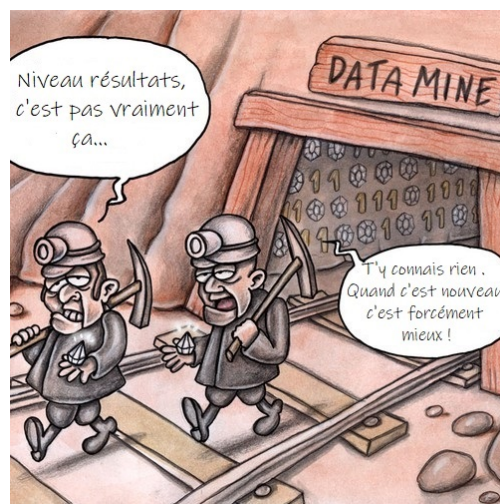
Pour la CGT Finances publiques, les missions du Contrôle Fiscal concourent à la justice fiscale et les agents ne sont pas des variables d'ajustement.

Encore ces dernières semaines, on apprend par la presse (Canard enchaîné du 26/03) que Bercy absout une entreprise du CAC40 des pénalités retenues contre elle, alors qu'elle est contrôlée positive de tricherie avérée envers le fisc.

*Supprimer les services du contrôle et utiliser des listes data "maniées" apparaît comme **un bon moyen pour un ministère dévoyé de lutter contre la fraude... sauf contre celle des riches !***

Les milliers d'emplois supprimés à la DGFIP depuis la fusion, y compris dans le contrôle fiscal ainsi que les suppressions d'implantations fiscales et la relation de confiance ont préparé le terrain au climat délétère envers les fonctionnaires et les services de contrôles. Le gouvernement et la DGFIP sont donc largement responsables

Le sentiment d'injustice fiscale est criant. Comment les citoyens pourraient-ils adhérer à l'impôt quand la TVA, impôt injuste par excellence, rapporte plus à l'Etat que l'impôt sur le revenu ; quand le même impôt sur le revenu, censé être progressif, ne compte que 4 tranches ; quand les services publics que ces impôts sont censés financer sont de plus en plus malmenés, voire coûteux, faisant ainsi douter de leur qualité de service PUBLIC ? Les ingrédients sont finalement tous là pour que la tension augmente entre la DGFIP et les contribuables.



Bercy, bonne année, bonne santé (loi finance 2025) !

Dorénavant tous les agents publics (fonctionnaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat) en congés maladie ordinaire ne percevront plus que 90% de leur rémunération pendant 3 mois, puis 50% de leur rémunération pendant 9 mois. L'application de cette mesure financière interviendra rétroactivement à compter du mois de mai 2025, pour les arrêts de travail, initiaux ou de prolongation, ayant débuté à compter du 1er mars 2025.